



Association créée le 10 juin 1980 (J.O. du 10/07/1980) Loi 1901
Marque Déposée le 24 juin 1996 (J.O. du 02/05/1996)

DUCATI
CLUB DE FRANCE

Nathalie et Xavier GERMAIN – 59 Rue du Pont long – 64121 SERRES-CASTET
jd-pau@desmo-net.com

Journées *Ducati Club de France*[®] de Pau-Arnos

Circuit de PAU-ARNOS (64), le **vendredi 10 août 2018**

A. Qu'est-ce qu'une Journée *Ducati Club de France*[®] ?

Une *Journée *Ducati Club de France*[®]* est un point de rencontre de l'Association, un rassemblement de copains où la bonne humeur est de rigueur. C'est aussi un moyen de s'amuser sur circuit dans un cadre de loisir sécurisé : contrôles techniques, commissaires de piste, équipe médicale, couverture assurance, ...

Il s'agit d'un week-end d'*initiation à la piste*, pour le sport, affûter ses réflexes (bien utiles pour la route), et se faire plaisir. Ce n'est en aucun cas une course, tu n'y trouveras ni classement, ni chronométrage, ni remise de prix.

Ces *Journées* sont proposées aux adhérents de l'Association *Ducati Club de France*[®] à jour de cotisation, avec priorité aux pilotes de motos *Ducati*.

La lecture du règlement ci-dessous est OBLIGATOIRE pour chacun des pilotes et commissaires de piste, elle constitue pour l'équipe d'organisation, la garantie du respect de l'esprit de ces journées.

B. Consignes de l'Organisateur

1. **Les Fiches d'Inscription doivent être envoyées à l'organisateur à partir du 4 Juin 2018.**
2. La **clôture** des inscriptions se fait le 31/07/2018. Aucune inscription ne sera prise sur place.
3. **La priorité des engagements se fera dans la limite des places** (40 pilotes par catégorie, sur 3 catégories), **par ordre chronologique d'expédition des Fiches d'Inscription** et de dépouillement du courrier.
4. L'envoi d'une **confirmation** d'inscription (avec catégorie) ou de mise en liste d'attente sera fait au plus tôt.
5. Pour tout désistement de dernière minute non justifié, le montant de l'inscription reste acquis pour l'organisateur.
6. **Assurances :**
 - ce Bulletin **intègre** une formule d'assurance "**Responsabilité**"; le *Ducati Club de France*[®] t'encourage toutefois à couvrir ta moto en assurance *Responsabilité* à l'année, et à nous fournir ton Attestation reconnaissant le **Risque Piste**.
 - le *Ducati Club de France*[®] attire ton attention sur l'importance de souscrire une couverture "**Individuelle Accident**". Les formules journée/week-end proposées dans ce bulletin proposent une meilleure couverture qu'auparavant.
 - plus de détails ci-dessous ou sur desmo-net.com.
 - pour les pilotes participant à la fois aux JD de Pau-Arnos et Nogaro, et souhaitant souscrire une option "Corporelle", ils ont la possibilité de souscrire la formule "week-end" qui les couvrira sans surcoût pour les deux événements.
 - attention, si un pilote roule avec de l'alcool dans le sang ou s'il est sous l'emprise de stupéfiants, la couverture assurance ne jouera en aucun cas !
7. **Contrôle Technique :** un *Guide de Préparation* reprend en *Annexe* les principales recommandations permettant de sécuriser la moto, pour soi et pour les autres. Tu noteras que **la plupart des règles ont été assouplies**. Les contrôleurs se réservent néanmoins le droit de te refuser l'accès en piste s'ils considèrent que ta moto ou ton équipement pilote ne sont pas adaptés à la manifestation.
8. **Commissaires de Piste :** afin de garantir le bon déroulement de la manifestation, la sécurité des pilotes et le respect des temps de roulage annoncés, cette organisation associative nécessite la mobilisation de **Commissaires bénévoles**,
9. Sur place, l'**accueil** est assuré sur le parc-pilotes du circuit, à partir du jeudi 9 août à 17h30.
- 10 Il est interdit de planter des sardines dans le parc-pilotes. Des pénalités peuvent être facturées.





C. Catégories et options de roulage

Elles visent à garantir des groupes homogènes et cohérents, avec des machines et pilotes de niveau équivalent.

En fonction du "remplissage" du plateau, les organisateurs se réservent le droit de "basculer" ton inscription vers une catégorie jugée compatible.

Si l'organisation constate en piste que tu es dangereux dans ta catégorie (infériorité ou supériorité de niveau de pilotage), elle pourra te changer de catégorie en fonction des places disponibles, ou t'exclure des séances (sans remboursement possible de ton inscription).

Choux	Pilotes pratiquant régulièrement la piste (compétition, endurances DCF, Coupes, Championnats ...)
Navets	Pilotes pratiquant la piste (Journées Ducati Club, courses du Club)
Poireaux	Pilotes roulant ponctuellement sur piste, roulage tranquille et débutants
MotoGePetto	Séances ados / enfants de plus de 6 ans (PW, Cyclos, Duo sur motos route...), 2 x 15 min.

D. Assurance Responsabilité ("RC"), obligatoire

1. **La couverture Responsabilité (ou RC) couvre les dommages causés aux tiers.** Compte tenu de l'évolution des exigences en matière d'assurance, et afin de garantir aux participants de saines conditions de roulage, **chaque participant est couvert en assurance Responsabilité par la Couverture Responsabilité Organisation souscrite par le Ducati Club de France®.**
2. **Dans le cas où ta moto est déjà assurée, tu pourras nous fournir copie de ton Attestation** certifiant la couverture de dommages causés aux tiers lors de la conduite sur Piste hors compétition et chronométrage ; elle sera de type :
 - RC-Circulation + couverture Risque-Piste pour une moto immatriculée et conforme au modèle homologué,
 - RC-Piste (souscrite auprès d'un intermédiaire en Assurance spécialiste en Sports Mécaniques), pour une moto aux performances améliorées ou préparée pour un usage Piste.
3. Si tu es titulaire d'une **Licence FFM Pilote**, la couverture en **Responsabilité** incluse dans le contrat d'Assurance négocié par la Fédération n'est pas valide pour un roulage "non-fédéral" tel que ces *Journées DCF*. Ta Responsabilité basculera alors sur le contrat que tu auras éventuellement souscrit pour ta moto, ou par défaut sur celui souscrit par le *Ducati Club de France®*.
4. Si un pilote roule sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants, la couverture assurance ne jouera en aucun cas.

E. Assurance Individuelle Accident ("Corporelle"), facultative

1. En cas d'accident, la prise en charge de tes **frais médicaux** sera assurée par ton "**Régime Obligatoire**" (Sécurité Sociale, RSI, MSA) et ta **Complémentaire Santé**. Renseigne-toi sur les conditions concrètes et la validité de ta couverture pour ces activités "**Sports à Risque**" (hors Compétition).
2. La souscription complémentaire d'une formule "**Individuelle Accident**" privée compatible avec ces activités, n'est pas obligatoire mais reste vivement conseillée. Elle doit être souscrite auprès d'un intermédiaire en Assurance.
3. Si tu es titulaire d'une **Licence FFM Pilote**, la garantie "**Individuelle Accident**" négociée par la Fédération reste acquise et te couvrira en complément.
4. **En option** de ton inscription, des formules d'assurance "**Individuelle Accident**" te sont également proposées, intégrant une **Garantie Invalidité** (indemnité versée dès lors que l'invalidité est supérieure à 10%) et une **Garantie Décès**, ou selon la formule avec **Indemnités Journalières** (en cas d'Arrêt de Travail suite à un accident survenu sur Circuit, ces indemnités te permettent de compenser une perte de salaire à compter du 31^{ème} jour d'Arrêt de Travail jusqu'à 365 jours d'Arrêt maximum).

- | |
|--|
| <p>a. Option Formule A (8€/jour) :</p> <p>Capital Décès = 35.000€ - Capital Invalidité Permanente Totale = 90.000€
Capital Invalidité Permanente Partielle au-delà 10% = (90.000€ x taux invalidité)
Aucune Indemnité Journalière,</p> <p>b. Option Formule B (28€/jour):</p> <p>Capital Décès = 35.000€ - Capital Invalidité Permanente Totale = 90.000€
Capital Invalidité Permanente Partielle au-delà 10% = (90.000€ x taux invalidité)
Incapacité Temporaire Totale : Indemnités Journalières 25€/jour, franchise 30 jours, max. 365 jours.</p> |
|--|

5. Si un pilote roule sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants, la couverture assurance ne jouera en aucun cas.

F. Assurance Responsabilité Civile Organisateur ("RCO")

Conformément à la législation, le *Ducati Club de France®* souscrit pour chacune de ses *Journées*, une couverture **Responsabilité Organisation** chargée de sécuriser la manifestation, ses bénévoles, ... et en 2018 ses participants.



G. Vérification Technique des Machines et Conformité des Équipements des Pilotes

Afin de garantir les meilleures conditions de roulage possibles lors de ses Journées, le *Ducati Club de France*[®] impose un **Contrôle Technique** (CT) visant à vérifier l'état des machines et la conformité des équipements du pratiquant.

Les exigences ont été assouplies, toutefois **les participants devront respecter au mieux les suggestions et obligations** en s'appuyant sur les documents suivants :

- a. **Annexe 1** : Guide de préparation au Contrôle Technique,
- b. **Annexe 2** : Fiche de vérification.

Les *contrôleurs techniques* se réservent le droit de refuser toutes machines jugées dangereuses et/ou qui ne seraient pas dans un état de propreté et d'entretien conforme aux "normes de sécurité" qui animent le club.

Ces contrôleurs ont également pour mission de prodiguer les conseils et idées pour sécuriser les motos.

H. Commissaires de Piste

Afin de garantir le bon déroulement de la manifestation, la sécurité des pilotes et le respect des temps de roulage annoncés, cette organisation associative nécessite la mobilisation de **Commissaires de Piste bénévoles**, qui pourront officier quelques heures en fonction des besoins.

I. Déroulement de base d'une Journée du DCF

Accueil des participants, contrôle administratif (carte d'adhérent, confirmation d'engagement, attestation d'assurance), apposition d'un bracelet-pilote, puis contrôle technique pour toutes les motos, apposition d'un sticker catégorie.

Programme de la journée :

- Matinée* : 8h : Mise en place des commissaires de piste et de la sécurité médicale.
8h30 à 12h30 Ouverture de la piste.
- Après-midi* : 13h30 : Mise en place des commissaires de piste et de la sécurité médicale.
14h à 18h : Ouverture de la piste.

LE TEMPS DE ROULAGE PAR JOUR N'EST EN AUCUN CAS CONTESTABLE.

J. Résumé des documents à préparer

Documents à retourner à l'organisateur :

1. Fiche d'Inscription
2. Copie d'Attestation d'assurance *Responsabilité* de la moto (si applicable)
3. Copie d'Attestation d'assurance *Individuelle Accident* pilote (si applicable)
4. Copie de *Licence FFM* (si applicable)
5. Coupon *Commissaire de Piste* (*Annexe 3*)

Documents à présenter sur place à l'organisateur :

1. Confirmation d'Inscription
2. Carte d'Adhérent DCF
3. *Permis de Conduire* (si applicable)
4. *Licence FFM* (si applicable)
5. Fiche de Vérification Technique (*Annexe 2*, à présenter au Contrôleur Technique)

Cadre réservé à l'organisation :

N° Dossier :

Date :

Pau-Arnos, le vendredi 10 août 2018

Journées Ducati Club de France®

BULLETIN D'INSCRIPTION



CATÉGORIE (un bulletin par pilote, par machine, et par catégorie) :

Niveau estimé dans cette catégorie : Rapide

Dans le paquet

Derrière

CHOUX (rapide)

NAVETS (dans le paquet)

POIREAUX (derrière)

MOTOGETETTO

PILOTE Nom et prénom : Date de Naissance : / /

Adresse :

Code postal : Ville :

tél / mob : e-mail :

N° et date d'adhésion au DCF : / / Section DCF :

"Individuelle Accident" personnelle : Compagnie :

Licence FFM 2018 (part "Individuelle Accident") : Type : Licencié :

Personne(s) à contacter en cas d'accident :

Pour les pilotes mineurs, autorisation parentale indispensable :

Je soussigné(e) autorise mon enfant

à participer aux Journées Ducati Club de France Pau le 10 août 2018.

Date : / / Signature

MOTO (marque, cylindrée, type, année) :

N° de Piste souhaité : Moto Partagée avec (Nom, Prénom, Catégorie) :

Couverture "Responsabilité" - Attestation jointe à ce bulletin ("RC Circulation + Risque Piste" ou "RC Piste" de la moto)

COMMISSAIRE DE PISTE Chaque pilote est tenu(e) de solliciter son entourage pour permettre à l'organisation de s'appuyer sur suffisamment de volontaires pour officier en tant que Commissaires de Piste bénévoles (remplir la fiche jointe en Annexe 3).

Nom et prénom : Date de Naissance : / /

INSCRIPTION (hors "Individuelle Accident")

> Pilote Séries journée 85 € à cocher

> Pilote Ado jusqu'à 16 ans 35 €

> MotoGepetto (enfants de plus de 6 ans) 0 €

INDIVIDUELLE ACCIDENT (Facultative, attachée au Participant (pilote ou passager))

> Formule A : option d'Assurance "Corporelle" de base 8 €

> Formule A week end : "Corporelle" de base Pau Arnos + Nogaro 12€

> Formule B : option d'Assurance "Corporelle", avec Indemnités Journalières 28€

> Formule B week end : "Corporelle" avec IJ Pau Arnos + Nogaro 35€

Règlement n° :

Total :

- Je m'inscris aux Journées Ducati Club de France® sous ma propre responsabilité.

- Je précise être bien conscient qu'il s'agit d'un roulage Loisir et en aucun cas d'une compétition.

- Je suis conscient que si je roule avec de l'alcool dans le sang ou sous l'emprise de stupéfiants, mon assurance ne jouera pas.

- Si ma moto est assurée à l'année, je joins une Attestation "Responsabilité Civile Moto" (RC-Circulation + Risque-Piste ou RC-Circuit) qui me couvre pour les dommages causés à un tiers lors d'un roulage Loisir sur Piste (hors Compétition), précisant si nécessaire qu'elle est valable en cas de prêt de ma moto.

- J'ai pris connaissance des formules d'Assurance "Individuelle Accident" (Invalidité et Décès) qui me sont proposées ci-dessus. Dans le cas où j'y souscris, le montant de mon règlement est majoré de la valeur de l'option sélectionnée.

- J'atteste avoir lu en totalité le présent règlement, et m'engage à en respecter chacune des clauses.

- Je m'engage à avoir un comportement correct et à me soumettre aux consignes des commissaires de piste et de l'organisation.

- Je renonce à tout droit de recours contre l'organisateur (et ses représentants ou préposés), qui se contente(nt) de donner un point de rencontre amical avec une sécurité contrôlée.

Fait à, le / / 2018

Écrire "lu et approuvé" et signer.

Règlement par chèque libellé à l'ordre du Ducati Club de France® ou virement IBAN FR7614706000087393094888530 - BIC AGRIFRPP847

Bulletin à remplir très lisiblement, et à retourner **À PARTIR DU 4 Juin 2018**, accompagné du paiement et d'une enveloppe-retour au format 22x11

timbrée à 0,80 ou 0,95 €, à : Nathalie et Xavier GERMAIN – 59 Rue du Pont long – 64121 SERRES-CASTET

06.88.01.24.87 OU 05.59.12.88.06



GUIDE de Préparation au CONTRÔLE TECHNIQUE

... règles à approcher autant que possible !

1. La machine doit être présentée propre, bas de carénage démonté et présenté.
2. Un numéro de piste lisible apparaîtra à l'avant de la moto (sur le carénage ou devant les tés de fourche) et si possible de chaque côté (sur la selle ou flancs de carénage) ; son choix sera validé lors de la confirmation d'inscription.
3. La présence d'un bac à huile ou fond de carénage étanche est non obligatoire mais fortement conseillée.
4. **Sécurisation non obligatoire mais très vivement conseillée:**
 - a. Les bouchons de vidange, de remplissage et de niveau d'huile, le manostat de pression, les trappes de visite en contact avec l'huile (moteur, boîte ou pont), le contacteur de point mort ainsi que le bouchon de verrouillage de la boîte et le filtre à huile (moteur Ducati), les raccords de départ et de retour d'huile (des culasses et du radiateur) seront freinés.
 - b. La technique de freinage est la suivante : soit perçage d'un trou de diamètre 1,5 à 2mm, soit mise en forme d'un collier Serflex sur l'élément à freiner (quand cela est possible) et ensuite dans les 2 cas passer un fil métallique dans le trou ou le collier, confectionner une boucle à brins d'égaux longueurs, torsader ensemble les 2 brins obtenus puis chercher un endroit sur la moto suffisamment proche et solide pour fixer ce fil de sécurité, tiré tendu dans le sens opposé au dévissage.
 - c. **Le freinage des raccords et durites de frein et d'embrayage n'est pas obligatoire.**
5. Pour les moteurs à refroidissement liquide, le liquide de refroidissement devra être remplacé par de l'eau déminéralisée.
6. Adapter un récupérateur de vapeurs d'huile sur le reniflard, d'un volume minimum de 1 litre, avec ouvertures de remplissage et d'évent orientées vers le haut. Ce dispositif n'est pas obligatoire si le système de reniflard d'origine est conservé.
7. Les extrémités de guidon doivent être bouchées, soit par le caoutchouc des poignées, soit par des embouts Téflon ou Nylon. Les leviers (frein, embrayage) doivent se terminer par une boule de diamètre mini 16mm, qui peut être aplatie à 14mm minimum.
8. La poignée d'accélérateur doit revenir le plus rapidement possible au lâché.
9. Un coupe-contact (ou interrupteur) installé sur le guidon à droite ou à gauche, visible (rouge), facilement accessible, fonctionnel et pouvant être actionné sans lâcher le guidon, doit permettre l'arrêt immédiat du moteur.
10. Le liquide frein doit être récent, il sera trois fois plus sollicité que pour une utilisation routière.
11. Le carénage ne doit pas entraver le déplacement du guidon et ce dernier doit laisser un espace avec le réservoir pour ne pas pincer les mains du pilote.
12. Les repose-pieds peuvent être de type "rabattant" (dans ce cas ils devront être équipés d'un dispositif de retour en position normale), soit fixes (ils devront être équipés à leur extrémité d'un embout en Téflon ou Nylon diamètre 16mm).
13. Tous les accessoires "agressifs" (tige d'amortisseur de direction, tige de frein arrière, ...) doivent être protégés par un embout en caoutchouc (tronçon de durite...).
14. La protection d'origine du pignon de sortie de boîte doit être conservée, et un garde-chaîne doit être installé de manière à empêcher que le pied du pilote ne se coince entre la course inférieure de la chaîne et la couronne. Ce garde-chaîne devra être constitué d'un matériau de type Téflon, Nylon ou matériau composite avec les bords arrondis, d'une épaisseur minimale de 5 mm, et être solidement fixé. En regardant la moto de profil, il ne doit pas y avoir de vide entre le garde-chaîne, la chaîne et la couronne.
15. Pour les motos équipées de freins à tambour, ne pas hésiter à doubler les serre-câbles.
16. Pour les motos équipées d'un kick, le mieux est de le retirer ou au minimum de le fixer (fil métallique) solidement au cadre, pour éviter qu'il ne s'ouvre en roulant ou qu'il risque de perforer un poumon en cas de chute.
17. La sortie d'échappement doit être protégée (bord arrondi, rondelle soudée) pour ne pas se transformer en emporte-pièce. Elle ne doit pas dépasser l'aplomb du pneu arrière.
18. Attention au bruit : pas de bricolage, un Contrôle sonomètre effectué par le circuit étant possible (pas de remboursement des frais d'inscription) : 102 dB maxi (fonction des règles attribuées lors de l'homologation du circuit).

Machines strictement de série (en plus d'approcher les préparatifs ci-dessus)

19. Obligation de démonter ou de neutraliser de façon solide les béquilles latérale et centrale, Scotchage du ou des phares, feu arrière et clignotants, protection au scotch du tour de la plaque d'immatriculation, Dépose des rétroviseurs.

Equipement obligatoire du pilote - Vérification au passage en pré-grille.

20. Vêtements cuir : haut et bas attachés ensemble (une combinaison est préférable).
21. Bottes et gants cuir (renforts cloutés ou Keprotech autorisés sans contact direct avec la main)
22. **Protection dorsale obligatoire.**
23. Casque intégral en bon état, à la norme d'homologation en cours : ECE 22/05...P



FICHE DE VÉRIFICATION

JD de :

Date : Annexe 2

NOM Prénom Catégorie Moto N°

Points de contrôle	Type de Machine	Participant OK (cocher une croix dans la case correspondante)	Contrôleur OK (cocher une croix dans la case correspondante)	Remarques/Constatations	Contrôleur NON (cocher une croix dans la case correspondante)	Contre Visite Ok
Machine de course						
1	Etat de la machine					
2	Numéro					
3	Bac à huile					
4	Freinage bouchons etc					
5	Liquide refroidissement					
6	Récupérateur					
7	Extrémités guidon/levier					
8	Poignée de gaz					
9	Coupe-circuit					
10	Frein / Liquide					
11	Carénage					
12	Repose-pieds					
13	Accessoires agressifs					
14	Protection de chaîne					
15	Frein à tambour					
16	Kick					
17	Silencieux échappement					
18	Bruit / sonomètre					

Machine de série						
19	Machines de route (se reporter aux explications annexe 1)					

Équipement du pilote				Commentaire éventuel :	
20	Vêtements				
21	Bottes et gants				
22	Protection dorsale				
23	Casque				
				Visa pilote (ou mécanicien)	Visa contrôleur

Notes :

.....

.....



GUIDE à l'usage des COMMISSAIRES DE PISTE bénévoles...

... connu sur le bout des doigts par les pilotes !

Drapeau JAUNE : Il est agité immédiatement après un incident sur la piste ou à proximité.

Chaque pilote en piste doit impérativement ralentir à l'endroit où est présenté ce drapeau jaune.

L'agitation est proportionnelle au danger, et dure aussi longtemps que l'obstacle est sur la piste, proche de la piste, ou sur la trajectoire des motos. Le poste en amont du danger présentera lui aussi le drapeau jaune, fixe.

Pour les pilotes : pas de dépassement sous drapeau !!!

1. **Drapeau ROUGE** : Il sert à neutraliser la piste en cas d'incident grave.

(ex : un pilote blessé étendu sur la piste, une ou plusieurs motos tombées sur la piste en pleine trajectoire, beaucoup d'huile sur la trajectoire nécessitant un nettoyage, l'intervention d'une ambulance...)

Le drapeau rouge est présenté exclusivement sur consignes de l'organisation, immédiatement et simultanément par tous les postes de commissaires. Chaque moto doit rester sur la piste, rallier au ralenti la ligne droite des stands, et attendre les instructions.

Pour les pilotes : pas de dépassement sous drapeau !!!

2. Ne t'éloigne pas de ton emplacement, ne te mets pas en danger, reste vigilant en surveillant les motos mais aussi les autres postes que tu peux voir, garde une oreille attentive à la radio, qu'il ne faut pas hésiter à utiliser.

Tu ne seras pas seul à ton poste, ce qui permettra de partager ce rôle. Ta mission est de signaler d'abord, d'intervenir ensuite auprès des pilotes en peine. Regarde bien si des motos arrivent lorsque tu protèges un pilote à terre à l'aide du drapeau ; fais en sorte d'être vu.

3. Tu dois formellement interdire tous déplacements en sens inverse du sens de la piste.

Si une moto doit être rapatriée aux stands, deux solutions se présentent :

- La poussette dans le sens de la piste, sous protection des commissaires.
- Le retour dans le camion-balai (demandé par radio).

4. Tu as tous pouvoirs pour virer les indésirables (pas de spectateur en bord de piste).

La responsabilité du Club ne peut être engagée en cas d'accident, à nous de faire notre police.

5. Les tours de présence seront selon engagement, d'un minimum de 2h.

Le ravitaillement en boissons est assuré par le camion-balai. N'hésite pas à réclamer.

6. Mets-t'en plein les yeux puisque tu seras le mieux placé.



COMMISSAIRE DE PISTE

Nom et prénom :

Demeurant à :

Personne(s) à contacter en cas d'accident (sur place / chez toi) :

Nom et prénom du pilote que tu représentes : CATÉGORIE :

Disponible pour : une journée une demi-journée deux heures

Période souhaitée :

Je suis majeur et volontaire pour être *Commissaire de Piste* sur le circuit de Pau Arnos. à l'occasion de la **Journée Ducati Club de France®**, le 10 août 2018.

Fait à, le / / 2018

Écrire "lu et approuvé" et signer.

Formulaire à remplir **très lisiblement** et à retourner avec le Bulletin d'Inscription.